

Angui AWADA

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

S1

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD  
AUPRÈS  
DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE  
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
EN SUISSE

UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

DECLARATION DU TCHAD A L'OCCASION DE L'EXAMEN  
PERIODIQUE UNIVERSEL DU BRESIL, LE 25 MAI 2012

Madame la Présidente,

Nous souhaitons la bienvenue à la délégation du Brésil conduite par.....pour la présentation du Rapport de son pays dans le cadre du 2<sup>ème</sup> cycle de l'E. P.U.

Nous notons avec satisfaction que le Brésil remplit positivement ses obligations internationales et les politiques prévues par la Constitution en matière des droits de l'homme depuis son E.P.U. de 2008.

Nous saluons donc l'attachement du Brésil à la promotion et à la protection des droits de l'homme en accédant à la plupart des conventions internationales, en adressant une invitation permanente aux titulaires de mandat des procédures spéciales et aux mécanismes spéciaux qui vérifient l'effectivité de l'exécution de ses obligations internationales, par la constitution en 1996 du Programme national pour les droits de l'homme conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Vienne de 1993.

Nous formulons la recommandation suivante :  
ratifier les conventions n°189 et n°87 de l'OIT relatives respectivement au travail décent des travailleuses et travailleurs domestiques et à la liberté syndicale et à la protection du droit syndical.

Merci, Madame la Présidente